

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240619DEC071

Objet: Avenant n° 1 au marché n° 2023-716 Construction du groupe scolaire Les Genêts lot n° 18
"Aménagements extérieurs"

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2023-716 relatif au lot 18 "Aménagements extérieurs" pour la construction du groupe scolaire Les Genêts conclu avec la société GREEN STYLE,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2023-716 :

- Titulaire : GREEN STYLE – 69310 PIERRE BENITE
- Dénomination du marché : Construction du groupe scolaire Les Genêts
- Lot n° 18: Aménagements extérieurs
- Objet : Ajout de prestations supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 12 553,94 euros H.T.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Construction du Groupe Scolaire Les Genets
Lot n° 18 – Aménagements Extérieurs
N° 2023-716

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **SAS GREEN STYLE** – 19 chemin de la Lône – 69310 PIERRE BENITE, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 841 496 896 représentée par son Gérant, Monsieur Daniel LACHANA, dûment habilitée à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 09/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société GREEN STYLE le marché public n° 2023-716 relatif à la construction du Groupe Scolaire Les Genêts – Lot 18 : Aménagements extérieurs pour un montant de 659 192,57 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Transfert des dallages extérieurs des entrées et préaux initialement prévu au lot 4 GO vers le lot 18 Aménagements extérieurs : passage d'un dallage brut à un dallage béton micro-désactivé pour les préaux et entrées et passage d'un dallage micro-sablé à un dallage béton micro-désactivé pour les zones circulables : + 12 553,94 € HT

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à + 12 553,94 € HT.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	659 192,57 €	+ 12 553,94 €	671 746,51 €
% augmentation		+ 1,90 %	

ARTICLE 4 : RÉVISION DE PRIX

Les clauses de révision des prix ne s'appliquent que sur le marché initial. Le montant de l'avenant est donc conclu à prix ferme.

ARTICLE 5 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A *Dullius Pierre*, le *31/05/2024*
Breite
SAS GREEN STYLE

Le Maire,
Jérémie BREAUD


19 Chemin de la Lône
69310 PIERRE BÉNIÈRE
Tél. 04 72 66 30 30 - Fax 04 72 66 98 45
